

PLAFOND EN VOLUME DU TRANSPORT DE BAGAGES LOURDS (caisse maritime)

	Volume des bagages y compris celui pour lequel la franchise est accordée par les compagnies de transport maritime (en m3)		
ARMEE DE TERRE / ARMEE DE L'AIR / GENDARMERIE / SERVICE DE SANTE / SERVICE DES ESSENCES	Militaire	Conjoint	Enfant ou ascendant à charge
Officiers généraux	8,5 m3	5,5 m3	1,5 m3
Colonel, lieutenant-colonel, chef d'escadron, commandant	6 m3	3,5 m3	1,5 m3
Capitaine, lieutenant	5 m3	3,5 m3	1,5 m3
Aspirant, major, adjudant-chef, adjudant, maréchal des logis-chef(SOG)	4,5 m3	3 m3	1,5 m3
Maréchal des logis-chef(CSTAGN)	4 m3	2,5 m3	1,5 m3
Gendarme et maréchal des logis	3 m3	2 m3	1,5 m3
Volontaires de la gendarmerie jusqu'au grade de brigadier-chef	1,5 m3	1,5 m3	1,5 m3

MARINE	Militaire + conjoint	Célibataire	Par enfant ou ascendant à charge
Amiral, Vice Amiral, Contre amiral	20 m3	10 m3	1 m3
Capitaine de vaisseau, capitaine de frégate, capitaine de corvette	15 m3	5 m3	1 m3
Lieutenant de vaisseau, enseigne de vaisseau, aspirant	10 m3	2,5 m3	1 m3
Major, maître principal, premier maître, maître, second maître	5 m3	2 m3	1 m3
Quartier maître	4 m3	1,9 m3	1 m3

www.outremertransit.com (Août 2012)

DROITS D'UN TRANSPORT DE MOBILIER (REPLI)

ARMEE DE TERRE / ARMEE DE L'AIR / GENDARMERIE / SERVICE DE SANTE / SERVICE DES ESSENCES	Militaire	Conjoint	Enfant ou ascendant à charge
15 ans de service et +	25 m3	20 m3	5 m3
- de 15 ans de service	20 m3	15 m3	5 m3

www.outremertransit.com (Août 2012)